

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 16/07/2024
Reçu en préfecture le 16/07/2024
Publié le 23/07/2024
ID : 974-249740101-20240716-2024_084_BC_22-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET à 16 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_084_BC_22
*Attribution d'une subvention à
l'association Allons Vers Les Hauts
dans le cadre de la lutte antivectorielle
sur St-Paul pour l'année 2024*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad
OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ
- M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE -
M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 14

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
18/07/2024

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa
MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier
HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à Mme
Laetitia LEBRETON

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
 SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
 LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 16/07/2024
 Reçu en préfecture le 16/07/2024
 Publié le 
 ID : 974-249740101-20240716-2024_084_BC_22-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

AFFAIRE N°2024 084 BC 22 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ALLONS VERS LES HAUTS DANS LE CADRE DE LA LUTTE ANTIVECTORIELLE SUR ST-PAUL POUR L'ANNÉE 2024

Le Président de séance expose :

Présentation de l'association et objet de la demande

L'Association « Allons Vers Les Hauts » (AVLH) a sollicité une aide financière dans le cadre des actions de Lutte AntiVectorielle (LAV), qu'elle souhaite déployer dans le contexte de l'épidémie de dengue sur la Commune de Saint-Paul.

En novembre 2022, l'intercommunalité avait octroyé à cette association une subvention de 10 000€.

Nom de l'association	Année de création	Objet	Actions	Lieux d'intervention	Nombre d'agents	Période
AVLH	2016	Valoriser le patrimoine matériel et immatériel/actions insertion professionnelle, économique, développement durable. Développer l'insertion par l'activité économique par des actions ou du partenariat avec les acteurs sportifs, socio-culturels et insertion par l'économie. Proposer un accompagnement social des publics fragilisés (accueillir, conseiller et orienter). Aider à la protection de l'environnement, aménagement, embellissement des quartiers, valorisation du patrimoine par des chantiers d'insertion. Être une force de proposition pour le développement des quartiers par l'organisation d'ateliers participatifs.	Nettoyage ravines Sensibilisation des publics aux gestes LAV	Ravines La Forge/ Renaud/ Athanase/ Divon/ Bras mahot/ Fond Maunier	8	Novembre 2022 à septembre 2023

L'association a mené différents projets sur St-Paul et elle a assuré l'entretien des ravines définies sur son périmètre d'intervention.

L'association souhaite mettre en œuvre des actions de nettoyage des espaces verts, de ramassage des débris pour limiter la prolifération des moustiques, vecteur de la dengue, ainsi que de la leptospirose.

Les zones d'intervention, le nombre de personnel embauché en Contrat Parcours Emplois Compétences (PEC) dédié à ces missions ainsi que la durée de l'opération concernée par la présente demande sont explicités dans le tableau suivant :

Nom de l'association	Missions LAV	Zones d'intervention	Nombre d'agents mobilisés	Durée action
AVLH	Nettoyage des ravines Sensibilisation des publics aux gestes de LAV	Bassin de vie du Guillaume St-Paul Ravines La Forge / Renaud / Divon / Bernica / Baptiste	8 PEC e	Démarrage février 2024 (11 mois)

Montant demandé par l'association et montants alloués par l'État et

Le budget prévisionnel global pour la mise en œuvre des actions de lutte antivectorielle s'élève à hauteur de 124 779,72 €. L'association sollicite l'intercommunalité pour l'octroi d'une subvention de 14 880 €.

Les montants demandés à l'intercommunalité, ainsi qu'aux autres structures dans le cadre du dispositif PEC-LAV, sont détaillés ci-dessous :

Nom de l'association	Fonctionnement		
	Montant demandé à l'intercommunalité	Montant alloué par la commune	Montant attendu de L'État (ASP)*
AVLH	14 880€	14 880€	95 019,72 €

* Agence de Services et de Paiement (ASP)

L'intercommunalité a retenu comme principe une participation financière à hauteur de celle de la commune. Il est à noter que le montant accordé par l'intercommunalité qui fera l'objet d'une convention spécifique, sera ajusté sur le montant financier réellement attribué par la commune.

L'association AVLH n'a pas encore fourni les éléments pour le solde de sa dernière convention. L'acompte ne sera versé qu'après la clôture de la précédente convention LAV.

Communes concernées par l'action : (cocher les communes concernées)

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois Bassins	Saint-Leu
		X		

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 14/06/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **ATTRIBUER** une subvention maximale de 14 880 € en fonctionnement à l'Association Allons Vers Les Hauts (AVLH), pour accompagner les actions de Lutte Antivectorielle ; cette participation financière maximale est conditionnée par l'exacte participation financière de la Commune de Saint-Paul au titre des actions de Lutte Antivectorielle en 2024 ;

- **VALIDER** le projet de convention en annexe ;

- **AUTORISER** Madame Mireille MOREL-COIANIZ, 12^{ème} Vice-Présidente, à signer la convention de financement correspondante et toutes les pièces relatives à cette affaire ;

- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2024 aux chapitre et article qui correspondent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président